

**COMMUNAUTE DE COMMUNES « ENTRE DORE ET ALLIER »****29 avenue de Verdun****63190 LEZOUX****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE****RÉUNION DU 16 DECEMBRE 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le 16 décembre, le Conseil de la Communauté de Communes « Entre Dore et Allier » s'est réuni, en session ordinaire, à la salle communale d'Orléat après convocations légales en date du 10 octobre 2025, sous la présidence de Madame Elisabeth BRUSSAT.

Etaient présents lors de l'appel nominal :

|                          |                       |
|--------------------------|-----------------------|
| Mme Josiane HUGUET       | M. Romain FERRIER     |
| Mme Danielle GRANOUILLET | Mme Anne-Marie OLIVON |
| M. Jean-Baptiste GIRARD  | Mme Elyane GRANET     |
| Mme Agnès TARTRY-LAVEST  | Mme Isabelle GROUIEC  |
| Mme Sylvie EXBRAYAT      | Mme Elisabeth BRUSSAT |
| M. Gilles BERGAMI        | Mr Cédric DAUDUIT     |
| Mme Julie MONTBRIZON     | Mme Patricia LACHAMP  |
| M. Daniel PEYNON         | Mr Florent MONEYRON   |
| Mme Annick FORESTIER     | Mme Nicole BOUCHERAT  |
| Mme Déolinda DE FREITAS  | M. Jean-Louis DERBIAS |
| Mr Alain COSSON          | Mme Michelle CIERGE   |
| Mme Marie-France MARMY   | Mr Bernard FRASIAK    |
| Mr Christian BOURNAT     | M. Yannick DUPQUE     |
| Mme Catherine MORAND     | Mr Antoine LUCAS      |
| Mr Guillaume FRICKER     | Mme Laurence GONINET  |
| Mme Sylvie ROCHE         |                       |

Suppléants présents : Mme Nathalie DE LA FUENTE et Mr Patrice BLANC

Etaient représentés (procuration) :

- Mme VIAL Séverine donne pouvoir à Mr FRASIAK Bernard

Absents : Mr Marquet Gilles, Mr Tisserand Thierry et Mr Brousse René

**VOTE : En exercice : 35      Présents : 31      Représentés : 1      Votants : 32**

Les Délégués formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé, conformément à l'article L.211.4 du Code des Communes, immédiatement après l'ouverture de la séance, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil. Mr Jean-Louis DERBIAS, ayant obtenu, à bulletins secrets, la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a accepté.

Objet : marche public « gestion de l'aire d'accueil des gens du voyage de lezoux » - choix du titulaire

**MARCHE PUBLIC « GESTION DE L'AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE DE LEZOUX » - CHOIX DU TITULAIRE**

\*\*\*\*\*

- **VU** le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- **VU** le Code de la Commande Publique ;
- **VU** la procédure adaptée ouverte lancée le 06/11/2025 ;
- **VU** l'ouverture des plis en date du 28/11/2025 ;
- **VU** le rapport d'analyse des offres quant au classement des offres ;
- **VU** l'avis de la Commission d'Appel d'Offres en date du 08/12/2025 ;

Madame la Présidente rappelle qu'une consultation a été lancée pour la gestion de l'aire d'accueil des gens du voyage.

La présente consultation est passée suivant une procédure adaptée ouverte avec possibilité de négociation, en application des articles L. 2123-1, R. 2123-1 1° et R. 2123-4 du code de la commande publique.

Il s'agit d'un marché ordinaire.

Il n'est pas prévu de décomposition en lots. Le recours à l'allotissement risquant de rendre techniquement difficile l'exécution des prestations.

Ce marché public comporte deux prestations supplémentaires éventuelles :

- PSE n°1 Astreinte téléphonique (en cas de coupure générale d'électricité sur l'aire pour un maximum de 12 interventions pour une année)
- PSE n°2 Entretien et maintenance des équipements pour une année

Un avis d'appel public à la concurrence (AAPC) a été envoyé le 06 novembre 2025 pour publication au BOAMP. La date limite de réception des offres était fixée au 28 novembre 2025 à 12h00. Le délai de validité des offres est de 180 jours à compter de la date limite de réception des offres.

Deux (2) plis dématérialisés ont été reçu dans le délai imparti.

La Commission d'Appel d'Offres, réunie le 08 décembre 2025, après avoir pris connaissance du rapport d'analyse des offres a rendu un avis favorable sur la proposition d'attribuer le marché public à la société SG2A (Société de Gestion des Aires d'Accueil) – L'HACIENDA (offre classée économiquement la plus avantageuse au regard des critères énoncés dans le règlement de la consultation) pour un montant de 28 048,80 € HT (solution de base) auquel il faut ajouter le montant de la prestation supplémentaire éventuelle n°1 : 1 365,00 € HT ainsi que le montant de la prestation supplémentaire éventuelle n°2 : 12 803,96 € HT.

Ceci exposé, Madame la Présidente propose au Conseil Communautaire :

**- D'ATTRIBUER et DE CONCLURE** un marché public relatif à la gestion de l'aire d'accueil des gens du voyage de Lezoux avec la société SG2A (Société de Gestion des Aires d'Accueil) – L'HACIENDA (offre classée économiquement la plus avantageuse au regard des critères énoncés dans le règlement de la consultation) pour un montant de 28 048,80 € HT (solution de base) auquel il faut ajouter le montant de la prestation supplémentaire éventuelle n°1 : 1 365,00 € HT ainsi que le montant de la prestation supplémentaire éventuelle n°2 : 12 803,96 € HT.

- DE L'AUTORISER** à signer le marché public ainsi que toutes les pièces relatives à cette affaire ;
- D'ENGAGER** toutes les démarches (administratives, techniques et financières) permettant le bon déroulement des prestations et nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;
- D'INSCRIRE** les crédits nécessaires à ces dépenses au budget principal pour 2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire APPROUVE à l'unanimité.

Pour extrait certifié conforme,  
Fait et publié à Lezoux, le 17 décembre 2025  
Signé par Jean-Louis DERBIAS,  
Secrétaire de séance



Pour extrait certifié conforme  
Fait et publié à Lezoux, le 17 décembre 2025  
Signé par Elisabeth BRUSSAT,  
Présidente

